

Grilles d'évaluation CAP Conducteur Routier Marchandises : Mode d'emploi

Les grilles d'évaluation des épreuves et sous épreuves EP1, EP2, et EP3 du CAP Conducteur Routier Marchandises sont rédigées sur le même modèle. Elles sont mises à la disposition des équipes pédagogiques sous format Excel avec deux onglets : un onglet « Identification » et un deuxième onglet « notation ».

Le format final de ces grilles est un document A4 recto verso, seul document à transmettre en temps utile au jury académique. L'ensemble des autres éléments relatifs à la situation d'évaluation (sujet, données, copie du candidat) sont conservés dans l'établissement jusqu'à la session suivante et doivent pouvoir être communiqués au jury et à l'inspecteur de l'éducation nationale, à tout moment sur leur demande.

Onglet 1 (Page 1- Identification) : Premier cadre

Identifications	
Diplôme :	CAP « Conducteur Routier Marchandises »
Epreuve :	Épreuve EP1 (Unité UP1) : Analyse d'une situation professionnelle de transport
Établissement :	
Session :	
Nom du candidat :	
Prénom du candidat :	
Date de l'évaluation :	
Lieu de l'évaluation (entreprise ou centre de formation) :	
Description sommaire du travail demandé (le sujet complet doit être joint à cette fiche) :	

Ce cadre permet d'identifier le candidat, son établissement, la date de l'évaluation et d'indiquer sommairement qu'elle est la nature de cette évaluation (travail demandé).

Onglet 1 (Page 1- Identification) : Second cadre

Travail demandé (Cocher les tâches demandées, ce sont celles du référentiel des activités professionnelles, à l'exclusion de toute autre)			
S'assurer de la présence et de la validité des documents	T1.3	Renseigner les documents.	T2.5
Établir la chronologie de chargement.	T1.4	Gérer ses temps de conduite, de repos et ses autres activités.	T3.3
Déterminer l'itinéraire.	T1.5	Restitué les documents relatifs à ses activités.	T5.2

Ce cadre liste l'ensemble des tâches du référentiel d'activité professionnelles qui mobilisent les compétences du référentiel pour l'unité concernée.

Il suffit de cocher les tâches effectivement confiées au candidat lors de la situation d'évaluation.

Remarque : toute tâche qui ne correspondrait pas à une ou plusieurs des lignes de ce tableau ne saurait faire partie de la situation d'évaluation de cette unité.

Onglet 1 (Page 1- Identification) : Troisième cadre

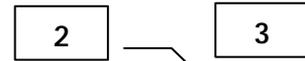
Données fournies au candidat (cocher les données fournies)	
La situation professionnelle.	Un incident lié à la mécanique.
Les caractéristiques du véhicule, de ses équipements et des ses accessoires.	Le réseau routier. Les informations routières - Les conditions de circulation.
Les documents relatifs au véhicule, à la marchandise, au conducteur et à l'entreprise.	Les supports et les moyens de communication (téléphone, fax, Internet, GPS).
La démarche qualité de l'entreprise de transport.	La Réglementation Sociale Européenne, la réglementation du travail et la convention collective en vigueur.
Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil.	Le constat amiable.
Les procédures de prévention des risques professionnels.	
Les équipements de protection individuelle.	
Les caractéristiques de la marchandise transportée.	
La chronologie de livraison.	
La chronologie d'enlèvement des marchandises.	
Les moyens embarqués de suivi de marchandise.	
Les moyens de contrôle de l'activité.	

Il permet de lister les données fournies au candidat pour exécuter le travail demandé. Il s'agit de la liste des données associées aux compétences du référentiel pour l'unité concernée.

Il suffit de cocher le type de données remises au candidat pour exécuter le travail demandé. Il reste quelques lignes vierges pour indiquer d'éventuelles données complémentaires non préalablement listées.

Onglet 2 (Page 2 Verso - Notation) : Quatrième cadre

Il est constitué de trois champs clairement identifiés.



Compétences évaluées		Indicateurs de performance		évaluation				
				non	0	1	2	3
C.1.1 - Collecter et s'appropriier les informations et les documents								
C.112	S'approprier les informations	L'exploitation des informations et des documents permet la préparation et l'accomplissement du transport. Les informations collectées au fur et à mesure des activités permettent l'adaptation aux situations particulières.		X				X
C.2.1 - S'assurer de la conformité et de la validité des documents								
C.211	S'assurer de la conformité et de la validité des documents	Les documents permettent de réaliser le transport en conformité avec la réglementation. Les documents relatifs au véhicule, à la marchandise au conducteur et à l'entreprise sont valides		X				
C.2.3 - Déterminer et modifier un itinéraire								
C.231	Déterminer un itinéraire	L'itinéraire prévu permet la réalisation de l'itinéraire en respectant les délais. L'itinéraire tient compte des interdictions du véhicule. L'itinéraire tient compte des conditions de circulation. L'itinéraire respecte le code de la route sociale.		X			X	
C.232	Modifier l'itinéraire en fonction des contraintes	L'itinéraire est modifié au fur et à mesure de l'évolution des conditions de circulation. L'itinéraire modifié recherche une livraison dans les délais. L'itinéraire est modifié en fonction des interdictions et contraintes rencontrées.		X				X
C.2.4 - Établir la chronologie de chargement et d'enlèvement								
C.241	Établir la chronologie de chargement	La chronologie de chargement est établie en fonction du circuit de livraison. La chronologie du chargement permet une livraison optimisée des marchandises.					X	
C.242	Établir la chronologie des enlèvements	La chronologie des enlèvements est rationnelle, dans le respect des contraintes techniques et contractuelles.						X
C.2.5 - Gérer ses activités								
C.251	Gérer ses temps de conduite, de repos, et ses autres activités	Les temps de conduite, de repos et les autres activités sont correctement gérés. La détermination de l'heure de départ et d'arrivée est conforme à la réglementation en vigueur. Les supports de contrôle des activités sont correctement manipulés. Le conducteur connaît les sanctions encourues en cas de non respect des réglementations en vigueur. Le conducteur connaît les sanctions encourues en cas de mauvaise manipulation des moyens de contrôle de l'activité. Le code du travail ainsi que la convention collective sont respectés		X				X
C.2.6 - Identifier et localiser un dysfonctionnement								
C.262	Identifier et localiser un fonctionnement dégradé.	Les incidents techniques liés au véhicule sont détectés et signalés. L'identification assure la localisation précise du fonctionnement dégradé. La démarche est rigoureuse et logique.		X				
C.263	Localiser le sous système en dysfonctionnement.	La localisation du sous système en dysfonctionnement permet d'optimiser l'intervention du technicien de maintenance		X				
C.3.3 - Prendre en charge la marchandise								
C.334	Renseigner les documents	Les documents sont renseignés émargés et ventilés. Les réserves éventuelles sont prises, écrites et motivées. Les moyens embarqués de suivi de la marchandise sont correctement utilisés.		X				X
C.3.5 - Livrer la marchandise								
C.353	Renseigner les documents de suivi de la marchandise	Les documents sont renseignés, émargés et ventilés. Les réserves éventuelles prises par le destinataire sont signalées à l'entreprise de transport					X	X
C.3.7 - Maîtriser les risques professionnels								
C.371	Prévenir les accidents du travail	Les consignes de protection individuelles sont respectées. Les protections individuelles sont utilisées en conformité. Les règles de protection collectives sont respectées et appliquées en conformité.		X				
C.373	Remplir un constat amiable	Le constat amiable est renseigné contradictoirement		X				

Champ 1 - Compétences évaluées et indicateurs de performance.

Ce champ rassemble de manière ordonnée l'ensemble des compétences pouvant être évaluées par la situation d'évaluation proposée au candidat. Ce sont celles du référentiel à l'exclusion de toute autre.

A chacune des compétences sont associés les indicateurs d'évaluation tels qu'indiqués dans le référentiel du diplôme (référentiel de compétences).

Champ 2 - Niveaux de performance atteints (à renseigner par l'évaluateur).

C'est une échelle d'appréciation du degré de performance du candidat au regard des indicateurs relatifs aux compétences développées lors de la situation d'évaluation. Elle est graduée en 4 paliers ou niveaux (0, 1, 2, 3) qui vont servir de repères pour définir le niveau de performance du candidat.

CAP « Conducteur Routier Marchandises »		Épreuve EP1 (Unité UP1) : Analyse d'une situation professionnelle de transport		évaluation				0
Compétences évaluées		Indicateurs de performance		non	0	1	2	3
C.1.1 - Collecter et s'appropriier les informations et les documents								
C.112	S'approprier les informations	L'exploitation des informations et des documents permet la préparation et l'accomplissement du transport. Les informations collectées au fur et à mesure des activités permettent l'adaptation aux situations particulières.		X				X

La colonne « non », qui correspond à « non évaluée », est « cochée » d'origine à l'aide d'une croix (X).

Le principe de l'évaluation étant de procéder par sondage, il n'est pas raisonnable de chercher à valider toutes les compétences de ce tableau, cependant toutes les lignes correspondant à un indicateur de performance doivent être traitées.

⇒ Si la performance n'est pas évaluée ou si elle est non observée lors de l'exécution des tâches demandées : la colonne « non » reste « cochée ».

⇒ Si la performance est évaluée : la colonne « non » est décochée. Une des 4 colonnes est alors « cochée » en fonction du niveau de performance observé.

Le niveau « 0 » correspond au niveau de performance minimum et le niveau 3 au niveau de performance maximum.

Nota : certains indicateurs appellent une évaluation binaire, critère respecté ou non. Dans ce cas, seules les colonnes « 0 » et « 3 » ont un sens.

Exemple : « La liste des éléments nécessaires à la facturation est fournie sans omission. La précision « sans omission » signifie que tous les éléments doivent être rassemblés ; s'il en manque, ne serait-ce qu'un seul, la performance attendue n'est pas atteinte du tout.

Champ 3 - Synthèse : Visualisation instantanée du niveau de compétence du candidat.

Pour chaque indicateur de performance, il est prévu une visualisation du niveau atteint sous la forme de graphique en bâtonnets. C'est la performance du candidat qui est synthétisée par ce graphique.

La pondération des critères est calculée automatiquement en fonction du poids et de la représentation de la compétence, objet de l'évaluation, dans la définition du diplôme.

Cette échelle de compétence fournit des repères aux enseignants pour évaluer le développement des compétences des candidats. Elle montre, compétence par compétence, le niveau atteint par le candidat.

Onglet 2 (Page 2 Verso - Notation) : Cinquième cadre

Il constitue la synthèse de l'évaluation.

<i>Taux pondéré de compétences et indicateurs évalués :</i>		55,00%
Note brute obtenue par calcul automatique (attention si le taux de couverture des compétences est inférieur à 30%, la note n'est pas recevable) :		9,8 /20
Note sur 20 proposée au jury* :		120
Note x coefficient :		0,0 180
<small>* La note proposée, arrondie au demi point, est décidée par les évaluateurs à partir de la note brute qui peut être modulée de + 0 à + 1 point en fonction de la réactivité du candidat ou de tout autre attitude professionnelle positive observée. ATTENTION, si le symbole ◀ apparaît dans cette colonne c'est qu'il y a plus d'une valeur donnée à l'indicateur, il faut alors choisir laquelle retenir</small>		
Appréciation globale		
Noms des Correcteurs	Signatures	Date
		05/05/2013

Les examinateurs s'identifient et signent.

La note brute (ramenée sur 20), découle du calcul automatique qui est réalisé à partir des indicateurs de performance dont le poids est pondéré en fonction de l'importance de la compétence ciblée. Les compétences non évaluées ne sont pas prises en compte.

L'importance du poids affecté aux indicateurs permet de repérer facilement les compétences « cœur de métier » auxquelles il convient de porter une attention particulière.

La note proposée au jury, arrondie au demi-point, est décidée par les évaluateurs à partir de la note brute. Elle peut être légèrement modulée en fonction de la réactivité du candidat ou de toute autre attitude professionnelle positive observée.

La rubrique « Appréciation globale et proposition de note » permet de justifier la décision.

Nota :

Si l'ensemble des compétences évaluées, ou parties de compétences, est inférieur à 30 % (EP1 et EP3) ou à 50 % (EP2) du poids total, aucune note calculée ne sera proposée (pourcentage de compétences et note brute n'apparaissent pas). Il convient alors de revoir la situation d'évaluation afin d'avoir une évaluation portant sur davantage de compétences ou parties de compétences. Au contraire, il n'est pas ni raisonnable, ni conforme aux principes des examens de l'Éducation Nationale, de vouloir vérifier 100 % des compétences (principe d'évaluation par sondage).